

## REGLEMENT GENERAL & MODALITES PRATIQUES

### Inscription

**Avant le 15 octobre, vous devez renvoyer :**

- Votre demande d'inscription remplie et signée
- Tout document qui attestera que vous êtes producteur
- Votre paiement, par chèque bancaire ou postal
- Votre attestation d'assurance professionnelle.

Le tout à : Association Dimanches Verts - 4 avenue de la Résistance - 30270 St Jean du Gard.

**Attention !** Après le 15 octobre, tout désistement n'entraînera pas le remboursement des sommes versées, sauf sur justificatif médical.

### Installation

- L'installation est possible le **vendredi entre 15h et 19h** et le **samedi matin de 7h30 à 9h**
  - Les exposants doivent **se présenter à l'accueil avant le samedi 9 h**.
- Passé cet horaire, les emplacements non occupés pourront être ré-attribués.
- **Aucun véhicule ne devra rester dans le parc.** Ils seront dégagés de l'arrière des stands et garés sur les parkings indiqués, avant 9h.
  - **Après 9h et avant 18h l'accès en véhicule est interdit.**
  - Le dimanche matin, le portail est ouvert de 7h30 à 9h.
  - Le démontage est prévu le dimanche après 18h.

**Les exposants sont priés de respecter ces horaires et de ne pas forcer les grilles.**

- Le gardiennage est prévu pour les nuits du vendredi et du samedi de 19 h à 8 h .
- Les pépiniéristes sont installés à l'extérieur (pas d'abri prévu par l'organisation) sauf pour les plantes exotiques (salle RdC). Les stands des producteurs/transformateurs sont répartis dans le parc, les artistes et artisans sont dans les bâtiments, RdC ou 1<sup>er</sup> étage, en fonction du thème et des possibilités.
- Les exposants s'engagent à installer leurs stands aux emplacements attribués, de manière esthétique et avec un souci d'information (documents, objets, photos en rapport avec le stand).

**ATTENTION :**

**Les branchements électriques ou à gaz devront être aux normes, limités en puissance et sécurisés.**

### Stands

- L'exposant doit avoir une assurance professionnelle. L'association se dégage de toute responsabilité en cas de perte, de vol ou d'altération de matériel ou de marchandises.
- Il présentera uniquement les produits proposés sur le formulaire d'inscription et acceptés au comité de sélection. Les prix doivent être affichés, les normes d'hygiène respectées.

- Des prises électriques et des points d'eau sont à votre disposition, dans la mesure d'une consommation raisonnable. N'oubliez pas d'amener vos tables, multiprises et rallonges. Les parasols ne devront pas être utilisés en cas de grand vent.
- Merci de maintenir les emplacements propres pendant et après la foire. Des espaces de tri sélectif des déchets seront disposés sur la manifestation. Dans la mesure du possible, merci d'utiliser des produits écologiques et recyclables et de la vaisselle réutilisable.

### Sélection des exposants

• Les inscriptions sont soumises à l'approbation d'un comité de sélection : la confirmation de votre inscription sera faite à ce moment là et les chèques encaissés.

• Critères de sélection :

**Les Journées de novembre sont dédiées au végétal, les produits animaux sont exclus.**

- les producteurs et/ou transformateurs seront uniquement retenus ; la revente est exclue.
- priorité aux productions locales et à la diversité.
- produits de qualité, au caractère innovant ou reprenant une production traditionnelle.

**Le Comité organisateur se réserve le droit :**

- de refuser tout ce qui, sur les stands, ne correspond pas à ce règlement.
- d'exclure tout exposant ayant transgressé ce règlement ou causé un trouble propre à perturber la manifestation.
- de modifier toute installation, notamment électrique.

**Sachez que votre participation financière permet de pérenniser nos actions de valorisation des acteurs du monde rural.**

L'aide de bénévoles avant et après les Journées contribue au caractère associatif et convivial de cette manifestation et permet de maintenir des coûts d'organisation réduits.

**Toutes les bonnes volontés sont donc les bienvenues !**